MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile
DSAC

GUIDE EXAMINATEURS

Prorogation et renouvellement via SIGEBEL

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction technique personnels navigants
Édition n° 1
Version n° 1.0
Publiée le jeudi 1er octobre 2026

Gestion documentaire

Historique des révisions

Edition et version	Date	Modifications
Ed1v1.0	01/10/2026	

Approbation du document

Nom	Responsabilité	Date	Visa
Laurence Wambo Gestionnaire des examinateurs	Rédacteur	01/10/2026	Signé
Jean-Baptiste Ambrosini Chef de division examens pratiques	Vérificateur	01/10/2026	Signé
Anne Séré Chef du pôle examen	Approbateur	01/10/2026	Signé

Pour tout commentaire ou suggestion à propos de ce guide, veuillez contacter la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'adresse suivante : examinateurs.pro@aviation-civile.gouv.fr

Sommaire

Gestion documentaire **2**
Historique des révisions 2
Approbation du document 2
Sommaire **3**
1. Périmètre d'utilisation **4**
2. Sélection de l'autorisation **4**
3. Saisie du feuillet rose **5**
4. Saisie sur la licence **5**
5. Le candidat est en situation de réussite partielle ou d'échec **6**
5.1. Réussite partielle 6
5.2. Echec 6
6. Annexes **7**
6.1. 1er feuillet 7
6.2. 2ème feuillet 8
6.3. 3ème feuillet 9

1. Périmètre d'utilisation

La prorogation d'une qualification d'IR, d'une QC/QT avec ou sans qualification IR associée, et le renouvellement de la SEP peuvent être inscrits directement sur la licence par l'examinateur en passant par SIGEBEL.
https://sigebelext.aviation-civile.gouv.fr/sigebelext/identificationpn.htm

Les types d'autorisations d'examinateur concernés sont : FE-PPL(A), FE-CPL(A), FE-PPL(H), FE-CPL(H), CRE(A), IRE(A), IRE(H), TRE(A)-SP, TRE(A)-MP, SFE(A), TRE(H) et SFE(H).

Point de vigilance vous devez vous assurée qu'il reste suffisamment de place au dos de la licence imprimée pour inscrire de nouvelles données. S'il n'y a plus de place, veuillez contacter le bureau des licences.

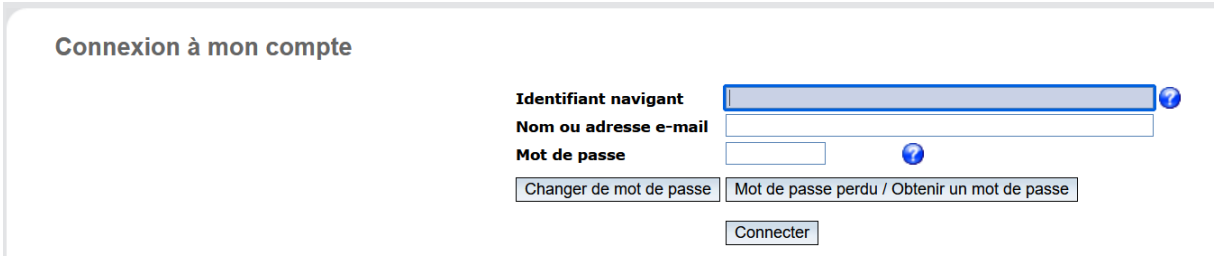

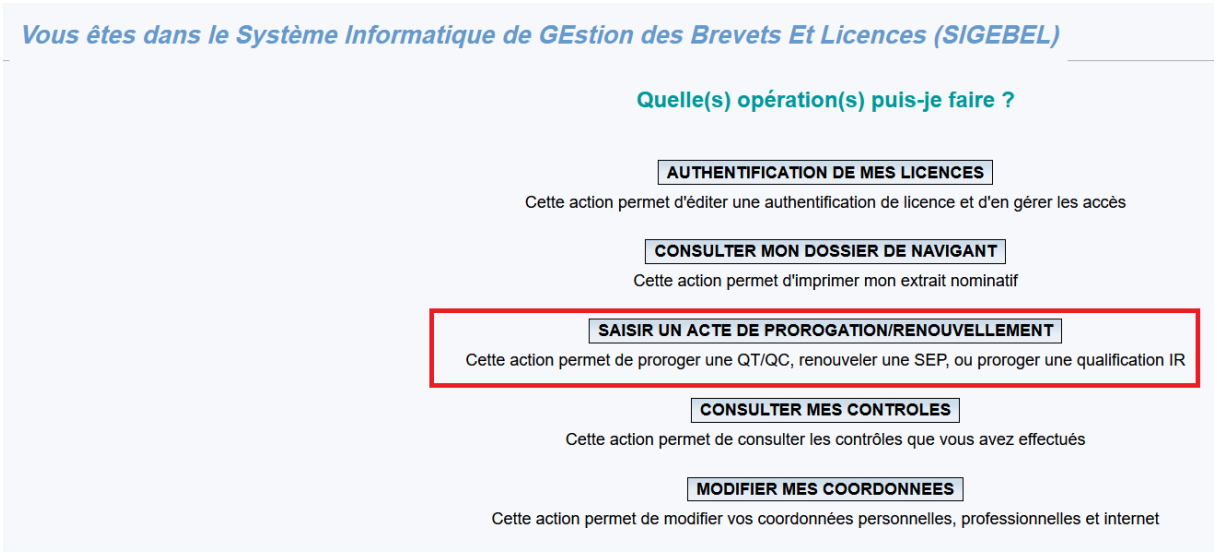

2. Sélection de l'autorisation

Vous sélectionnez l'autorisation d'examinateur qui vous a permis de conduire l'examen pratique.

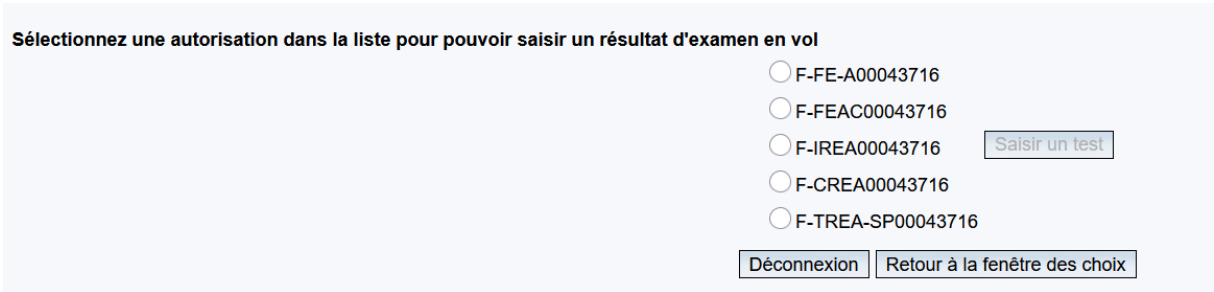

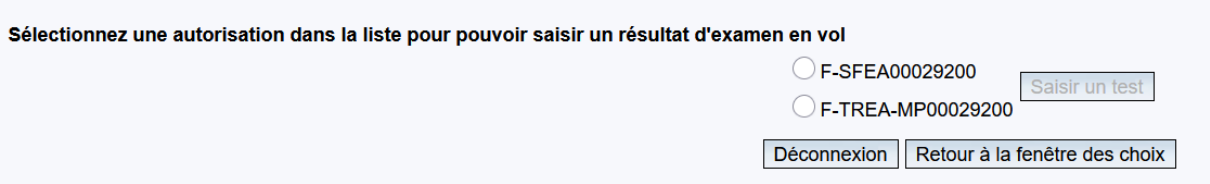

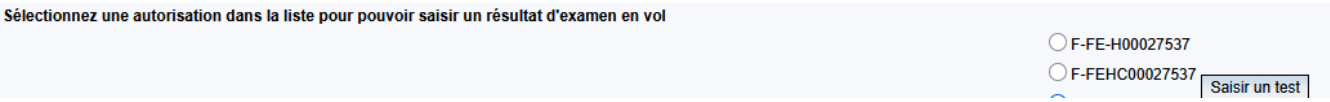

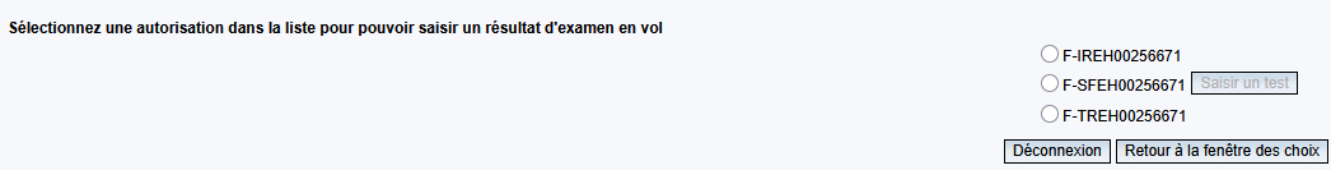

3. Saisie du feuillet rose

Selon l'autorisation d'examinateur sélectionnée vous devrez renseigner l'un des trois feuillets rose.

Le 1er feuillet concerne :
- La prorogation à la qualification de classe ou de type avion monopilote ;
- Le renouvellement de la qualification de classe SEP ;
- La prorogation à la qualification IR.

Le 2ème feuillet concerne la prorogation de qualification de type multipilote avion avec ou sans IR. Un guide dédié est disponible sur le site du Ministère, Guide TRE SFE MPA.

Le 3ème feuillet concerne :
- La prorogation à la qualification de type hélicoptère avec ou sans qualification IR associé ;
- La prorogation à la qualification IR.

4. Saisie sur la licence

Une fois le feuillet rempli vous obtiendrez une prévisualisation de la ligne à inscrire sur la licence.

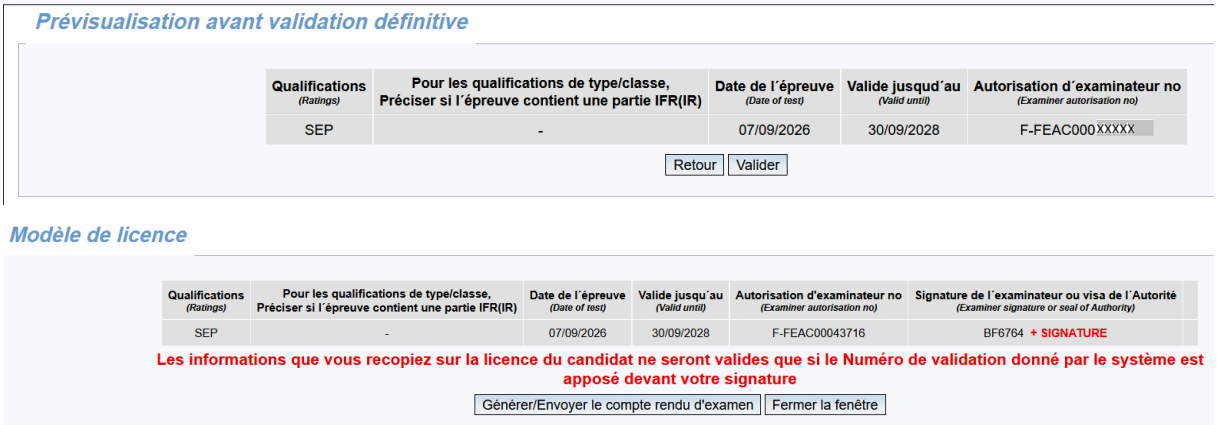

La saisie devra faire l'objet d'une rédaction soignée et ne comporter aucune rature. Pour ce faire, il suffit de répliquer les informations présentées par SIGEBEL lors de la génération du compte-rendu de contrôle.

Si toutefois une erreur est commise lors de la saisie, l'examinateur devra rayer la ligne concernée. Les éléments rayés doivent rester lisibles.

Dans le cas d'une prorogation et lorsque le candidat ne peut fournir un certificat médical adéquat et valide, la saisie ne peut se faire sur SIGEBEL et nécessitera l'utilisation des Démarches en ligne du Portail PN. Aucune entrée sur la licence n'est dans ce cas permise.

5. Le candidat est en situation de réussite partielle ou d'échec

5.1. Réussite partielle

Lorsque l'examinateur coche la case « REUSSITE PARTIELLE » sur SIGEBEL, cela ouvre une fenêtre de saisie des éléments.

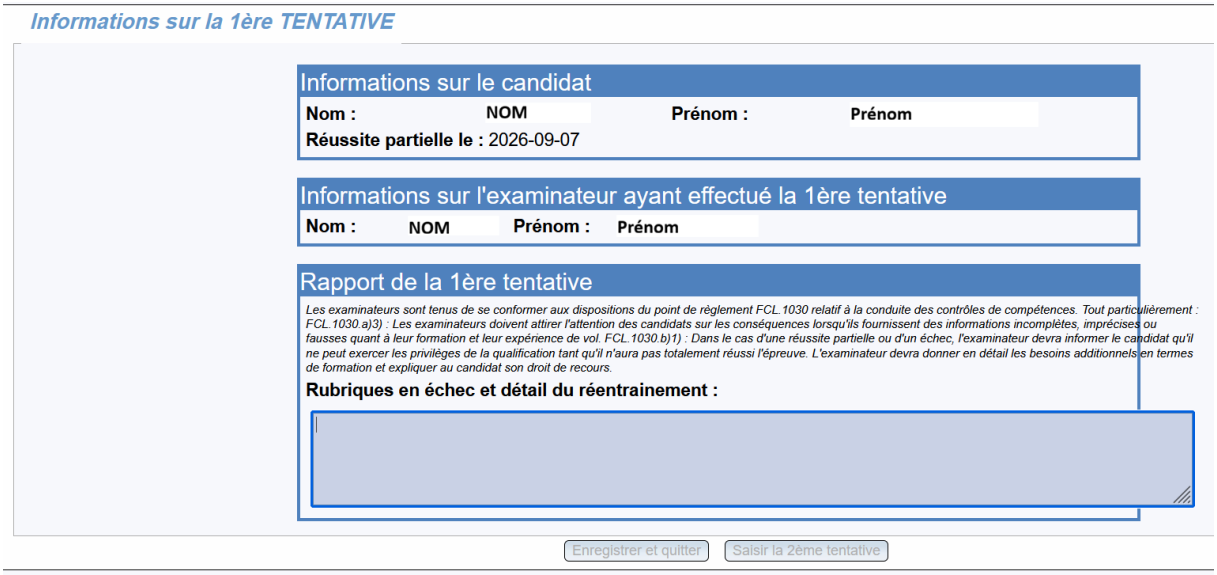

La seconde tentative peut être activée immédiatement, ou le sera lorsqu'un examinateur effectuera la saisie d'un nouveau contrôle. Dans ce cas le pop-up suivant s'affiche : ATTENTION, CE CANDIDAT A FAIT L'OBJET D'UNE REUSSITE PARTIELLE A SA 1ére TENTATIVE.

L'examinateur est invité à prendre connaissance du compte-rendu de la première tentative (écran ci-dessus) puis accèdera au compte-rendu de la deuxième tentative qu'il saisira comme décrit au paragraphe précédent (les seules options de résultat de cette deuxième tentative sont REUSSITE ou ECHEC).

5.2. Echec

Lorsque l'examinateur coche la case « ECHEC » sur SIGEBEL, une fenêtre de saisie des éléments de l'échec s'ouvre « donnez les raisons(s) de l'échec.

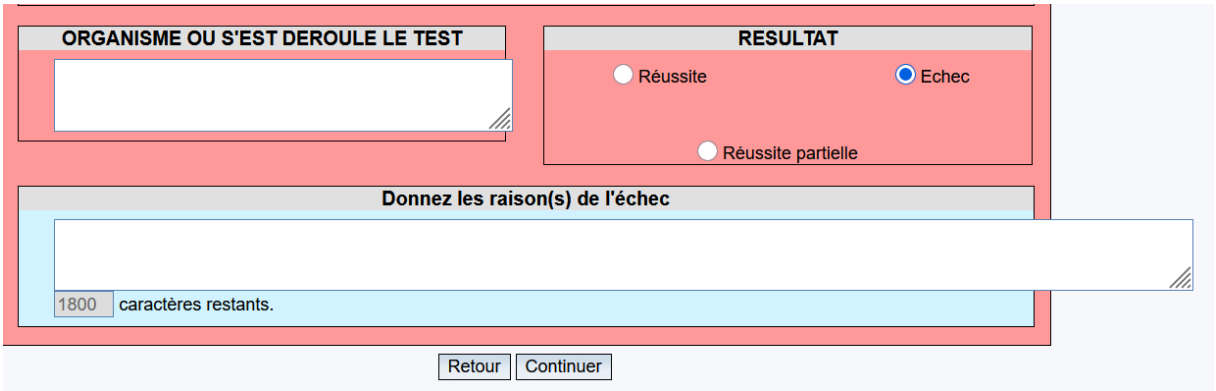

6. Annexes

6.1. 1er feuillet

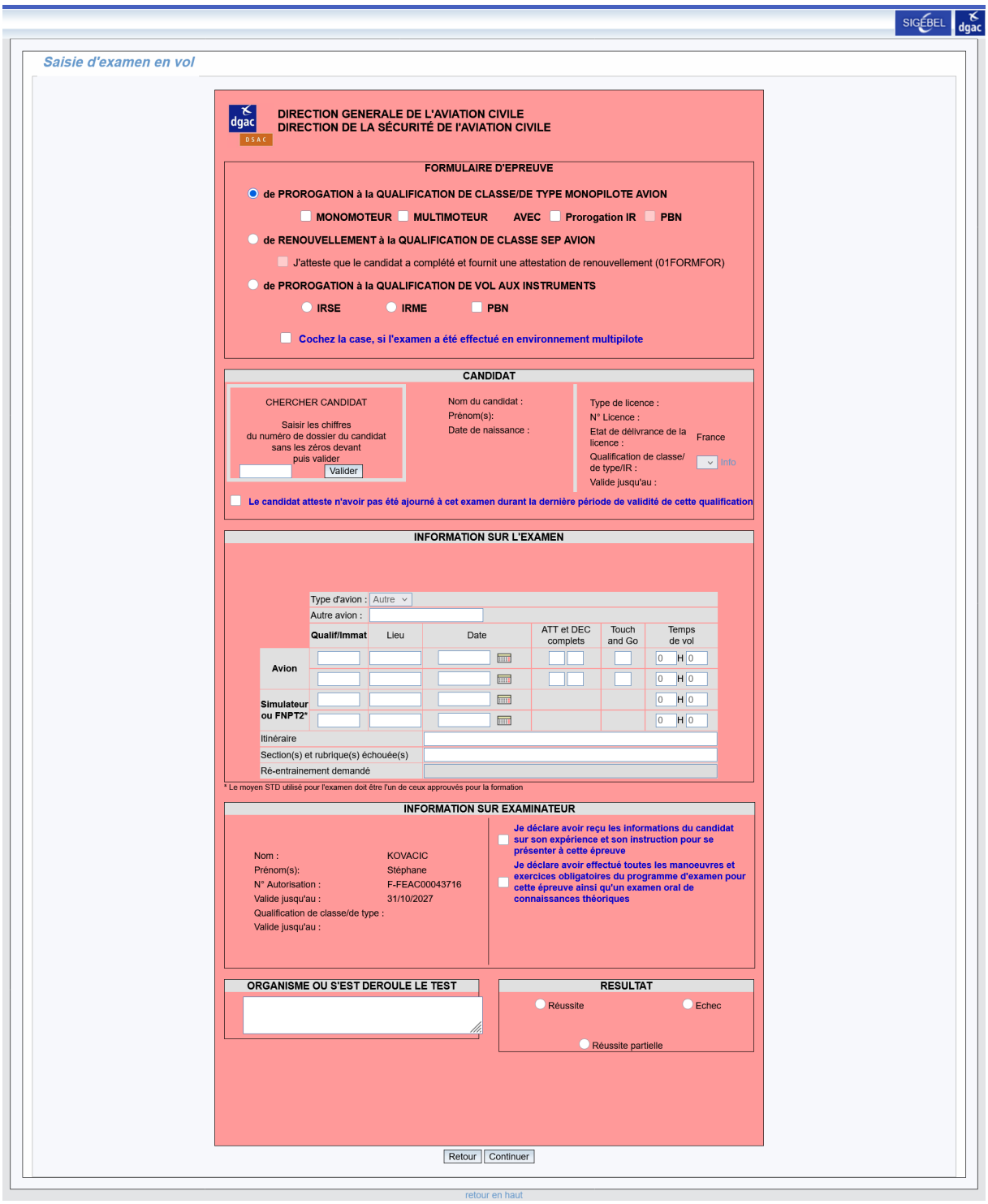

Saisie d'examen en vol

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

FORMULAIRE D'EPREUVE

de PROROGATION à la QUALIFICATION DE CLASSE/DE TYPE MONOPILOTE AVION

MONOMOTEUR MULTIMOTEUR AVEC Prorogation IR PBN

de RENOUVELLEMENT à la QUALIFICATION DE CLASSE SEP AVION

J'atteste que le candidat a complété et fournit une attestation de renouvellement (01FORMFOR)

de PROROGATION à la QUALIFICATION DE VOL AUX INSTRUMENTS

IRSE IRME PBN

Cochez la case, si l'examen a été effectué en environnement multipilote

CANDIDAT

CHERCHER CANDIDAT
Saisir les chiffres du numéro de dossier du candidat sans les zéros devant puis valider
Valider

Nom du candidat :
Prénom(s):
Date de naissance :

Type de licence :
N° Licence :
Etat de délivrance de la licence : France
Qualification de classe/ de type/IR : Info
Valide jusqu'au :

Le candidat atteste n'avoir pas été ajourné à cet examen durant la dernière période de validité de cette qualification

INFORMATION SUR L'EXAMEN

Type d'avion : Autre
Autre avion :

	Qualif/Immat	Lieu	Date	ATT et DEC complets	Touch and Go	Temps de vol
Avion						0 H 0
						0 H 0
Simulateur ou FNPT2*						0 H 0
						0 H 0
Itinéraire						
Section(s) et rubrique(s) échouée(s)						
Ré-entrainement demandé						

* Le moyen STD utilisé pour l'examen doit être l'un de ceux approuvés pour la formation

INFORMATION SUR EXAMINATEUR

Nom : KOVACIC
Prénom(s): Stéphane
N° Autorisation : F-FEAC00043716
Valide jusqu'au : 31/10/2027
Qualification de classe/de type :
Valide jusqu'au :

Je déclare avoir reçu les informations du candidat sur son expérience et son instruction pour se présenter à cette épreuve

Je déclare avoir effectué toutes les manoeuvres et exercices obligatoires du programme d'examen pour cette épreuve ainsi qu'un examen oral de connaissances théoriques

ORGANISME OU S'EST DEROULE LE TEST

RESULTAT

Réussite Echec Réussite partielle

Retour Continuer

retour en haut

6.2. 2ème feuillet

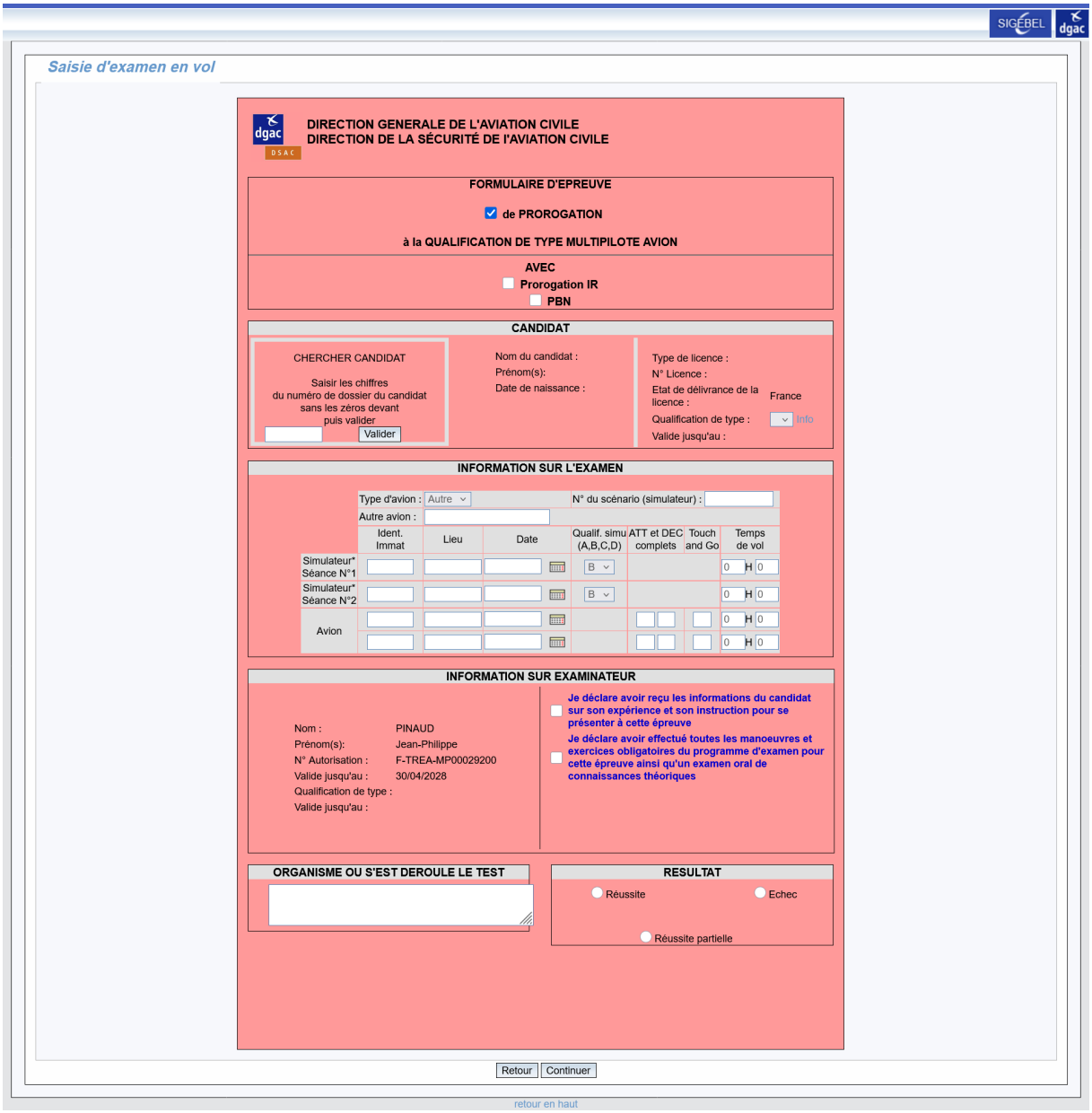

6.3. 3ème feuillet

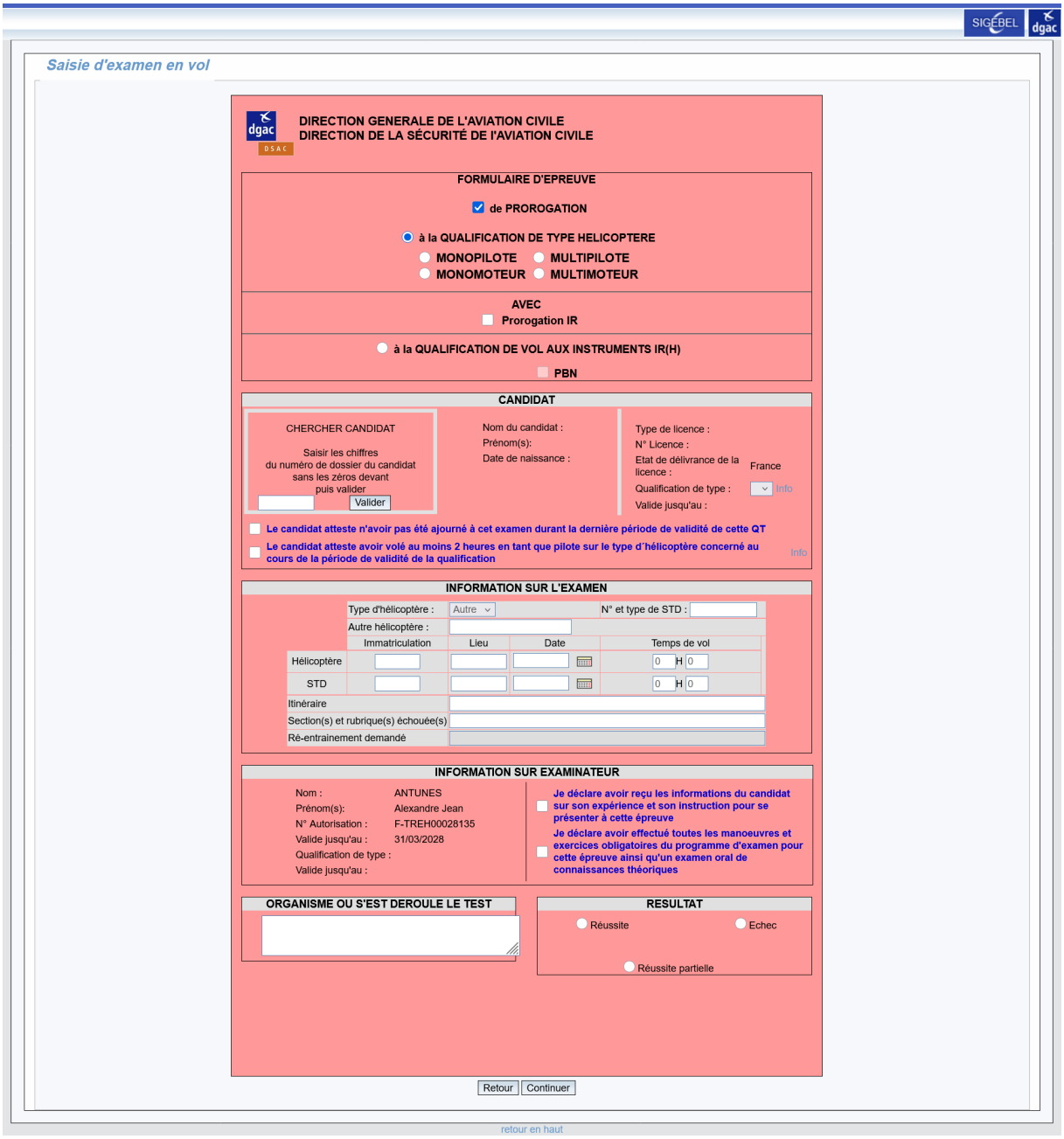

Direction générale de l'Aviation civile
Direction de la Sécurité de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15
Tél. : +33 (0)1 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr